

DECLARATION CONCERNANT L'ALLERGENICITE DES PRODUITS OENOLOGIQUES

Esseco srl
Società Unipersonale
Via S. Cassiano, 99
San Martino
28069 Trecate (NO)
Italia

Tel. +39 0321.790.300
Fax +39 0321.790.347

vino@enartis.it
www.enartis.com

Cap. Soc.
Euro 10.000.000 i.v.

R.E.A. 142984 - Novara
Codice Fiscale
Partita IVA
Registro Imprese Novara
01027000031

Conformément à l'Annexe III bis modifié par les Directives 2006/142/CE et 2007/68/CE, en relation au contenu en allergènes, la Division Enartis de Esseco S.r.l. déclare que les produits suivants contiennent ingrédients considérés allergènes dans le domaine œnologique :

- Œufs et produits à base d'œuf
BLANCOLL, NEOCLAR, ENARTIS ZYM LYSO
- Poisson et produits à base de poisson
FINECOLL
- Lait et produits à base de lait
CASEINATE DE POTASSIUM, CLARIL SP, PROTOMIX G, PROTOCLAR K,
FILTROSTABYL R, FILTROSTABYL W, ANTICASSE
- Anhydride sulfureux et sulfites en concentration supérieure à 10 mg/kg ou 10 mg/l exprimés en SO₂
ANHYDRIDE SULFUREUX, METABISULFITE DE POTASSIUM,
NEOSOLFOSOL C, SUPERSOLFOSOL, SOLFOSOL A, SOLFOSOL M,
EFFERGRAN, EFFERBARRIQUE, ASSOTAN, HYDROCLAR 30,
HYDROCLAR 45, CITROSOL RH, SORBOSOL K, CITROGUM, MAXIGUM,
TANNISOL, TREFOSOLFINA, TREFOSOLFITO, ANTICASSE, AROMAGUM

Des autres types d'allergènes mentionnés dans l'annexe III bis ne sont pas contenus dans les produits fournis par notre société.

Nous déclarons en plus que dans nos installations on peut trouver des produits contenant les composants suivants, ou leurs dérivés, indiqués dans l'Annexe III bis :

- Œufs et produits à base d'œuf
- Lait et produits à base de lait
- Poisson et produits à base de poisson
- Anhydride sulfureux et sulfites en concentration supérieure à 10 mg/kg ou 10 mg/l exprimés en SO₂

San Martino Trecate, 21/07/2009

ESSECO SRL - Divisione ENARTIS



Marco Mercenari
Responsabile Qualità

